

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 30 JUIN 2020
À 17 H, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES
LIÉES À LA COVID-19**

Les mesures de la Direction de la santé publique décrétées par le Gouvernement du Québec obligent les municipalités à tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu des séances dans les meilleurs délais.

Voici donc les faits saillants de la séance extraordinaire du 30 juin 2020.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Comtois souligne la présence du conseil municipal à cette séance extraordinaire du mardi 30 juin 2020, à 17 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière
M^{me} Stephanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

Tous les membres du Conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et la séance extraordinaire peut débiter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION – Règlement 247 relatif à l’encadrement des activités offertes sur les espaces publics

Monsieur le conseiller Patrick Archambault explique que ce Règlement a pour objet de régir la tenue de certaines activités sur un espace public et de fixer les modalités liées à l’obtention d’une autorisation. Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose donc que soit adopté ledit règlement.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx appuie cette proposition.

Tous les membres du conseil municipal sont d’accord avec l’adoption d’un tel projet de règlement.

Un avis public de promulgation sera donné dans les meilleurs délais et le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Un suivi sera effectué auprès du Service des loisirs et de la culture pour la mise en application dudit règlement.

4. AUTORISATION – Redistribution par le P’tit Train du Nord de la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation

Madame la conseillère Lyne Rémillard explique qu’une résolution a été adoptée par la MRC en vue de redistribuer les sommes liées à la portion de la piste cyclable du « P’tit train du Nord » sur le territoire de la Ville de Lorraine. Elle propose qu’une telle résolution soit également adoptée par la Ville de Lorraine en lien avec l’indemnité à lui être impartie au montant de 5 996 \$.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Martine Guilbault.

Tous les membres du conseil municipal sont d’accord avec la résolution et la redistribution des sommes.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les deux principaux points à l’ordre du jour ont été discutés, madame la conseillère Diane D. Lavallée propose la levée de la séance, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Barrette.

La proposition est adoptée à l’unanimité par tous les membres du Conseil.
La séance est donc levée. Il est 17 h 13.